

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COM**COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**

<p>Date de convocation : 20/04/2026</p> <p>Membres :</p> <p>En exercice <input type="text" value="19"/></p> <p>Présents : <input type="text" value="19"/></p> <p>Votants : <input type="text" value="19"/></p> <p>Date d'affichage : 28/04/2026</p> <p>Date de publication : 28/04/2026</p>	<p>Le 27 avril 2026 à 20h30 au foyer polyvalent</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean Georges CLAIR, Maire.</p> <p>Étaient présents : Valérie BÉLURIER, Gabriel BEUGIN, Jean-Luc CHARVET, Jean Georges CLAIR, Olivier FORÊT, Anne-Cécile GAGNE, Nathalie LAULAN, Virginie LEBET, Aurélie LELONG, Noémie LOUVRADOUX, Cédric MILHES, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PÉDEMARY, Éric PLANTECOSTE, Sophie SUBIRATS, Jean-François TARIS, Jean-Christophe VIALA et Philippe VICENTE</p> <p>Était représenté : -</p> <p>Absent : -</p> <p>Secrétaire de séance : Katia PÉDEMARY</p>
---	--

DÉLIBÉRATION N° 2026-36

OBJET : Vote des subventions de soutien aux évènementiels des associations communales – exercice 2026

Il est rappelé les précautions à suivre pour l'attribution de subventions aux associations et notamment pour les conseillers municipaux qui participent à la gestion d'une association ou ont un lien affectif, familial, professionnel... avec un représentant de ladite association.

Les différentes subventions seront donc soumises au vote une par une, étant entendu que tout élu ayant un lien avéré avec une association ne prendra part ni au débat ni au vote.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal devra se prononcer sur les attributions 2026 de subventions de soutien aux évènementiels des associations communales (**enveloppe maximale de 10 000 €**) en **arbitrant la subvention sollicitée dans le dossier déposé dans les délais :**

Noms de l'Association et de l'évènement	Subventions sollicitées
APE CABANACAILLES – Organisation d'un vide grenier au stade Goujon le 26/04/2026	1 000 €
AMICALE DES POMPIERS – spectacle laser et repas pour le bal des Pompiers le 13/07/2026	3 000 €
CLUB MODÉLISTE (CMB) – Rassemblement national de grands planeurs radiocommandés remorqués à l'aérodrome de Cabanac du 03 au 05/07/2026	300 €
LES NOISETINES – Patinoire éphémère prévue du 04 au 06/12/2026	2 500 €
PCPS – Spectacle médiéval aux Mottes avec fauconnerie et spectacle de chevalerie le 20/06/2026 et concert basque à l'église de Cabanac le 06/12/2026	2 500 €
BUDGET PRIMITIF 2026	9 300 €

1) APE CABANACAILLES

Le Conseil Municipal décide le report du vote de la subvention.

2) CLUB MODÉLISTE

Éric PLANTECOSTE ne prend part ni au débat ni au vote

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **300 €** au Club modéliste pour l'organisation d'un rassemblement national des grands planeurs radiocommandés remorqués à l'aérodrome de Cabanac.

POUR : 18

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

3) LES NOISETINES

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **2 500 €** aux Noisetines pour l'organisation d'une patinoire éphémère prévue du 04 au 06 décembre 2026.

POUR : 19

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

4) PATRIMOINE ET CULTURE EN PAYS DE SÉGUR

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **2 500 €** au Patrimoine et Culture en Pays de Ségur pour l'organisation d'un spectacle médiéval aux Mottes avec fauconnerie et spectacle de chevalerie le 20 juin 2026 et d'un concert basque à l'église de Cabanac le 06 décembre 2026.

POUR : 19

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

5) AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Olivier FORÊT ne prend part ni au débat ni au vote

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **3 000 €** à l'Amicale des Sapeurs Pompiers pour l'organisation d'un spectacle laser à l'occasion du bal des Pompiers du 13 juillet 2026.

POUR : 18

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 27 avril 2026

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance



Katia PÉDEMARY